



## **APEI - Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Intellectuelles.**

Le 5 Janvier 1961 naissait l'APEI du Valenciennois, qui s'appellera successivement « Les Papillons Blancs de Valenciennes » puis « Association Familiale de Défense et de Protection des Inadaptés du Valenciennois », APEI « Association de Parents d'Enfants Inadaptés - de Valenciennes et environs » et enfin APEI « Association de Parents et amis de personnes Handicapées Intellectuelles du Valenciennois ». Elle est le fruit de l'obstination de parents estimant que l'état n'apportait pas de solutions adaptées au handicap de leurs enfants.

Elle s'inscrit dans le mouvement national des Papillons Blancs dit UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées mentales) ainsi que dans le département avec l'UDAPEI (Union Départementale des 9 APEI du Nord) et dans la région avec l'URAPEI (Union Régionale du Nord-Pas de Calais).

## **Valeurs**

L'APEI, c'est avant tout une union de familles concernées par le même problème, le handicap de leur enfant.

- La solidarité entre les familles
- L'action militante
- Le respect de la personne déficiente intellectuelle
- La reconnaissance de la citoyenneté
- La promotion et la défense de cette personne
- L'éthique d'engagement avec les professionnels

## **Objectifs**

Compte tenu des différentes formes de déficiences intellectuelles, l'APEI du Valenciennois valorise les capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services de l'Association, ainsi qu'à l'extérieur.

Elle recherche toutes les solutions adaptées aux personnes qu'elle accompagne.

- Elle propose à chaque personne un Projet Personnalisé pour une vie de qualité.

- Elle écoute la parole de la personne déficiente intellectuelle. Quels que soient ses moyens d'expression (parole, comportement, etc.), la personne est toujours entendue dans ses désirs et choix qui s'intègrent concrètement dans son lieu et mode de vie.
- Elle veille à la protection de la personne déficiente intellectuelle en validant la nécessité d'un encadrement juridique et administratif et en lui donnant du sens.

## Actions

L'APEI regroupe de nombreux établissements et services agréés et des services bénévoles sur le Valenciennois, l'Amandinois et le Pays de Condé ; jouant un rôle essentiel dans l'éducation, la socialisation et l'insertion de 1500 personnes déficientes intellectuelles encadrées par 800 professionnels et fédérant 350 familles adhérentes.

## Projets

- Répondre aux attentes des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles en imaginant tout projet susceptible de satisfaire ces attentes.
- Réaliser ces projets en agissant auprès de nos organismes de tutelle (ARS et Conseil Général) pour obtenir leur financement.
- Tenter d'assurer à chacun une qualité de vie maximale et un avenir serein, conformément à ses désirs et à ceux de sa famille, ainsi qu'à ses capacités.
- Développer les relations avec les représentants des familles des personnes déficientes intellectuelles au sein des « Conseils de la Vie Sociale » de nos établissements et services.
- Etablir des liens avec les membres de l'association « Nous Aussi » créée par des personnes déficientes intellectuelles, et soutenue par l'UNAPEI.
- Œuvrer pour développer la communication (journaux, relations avec les médias, création de partenariat, recherche de subventions, stratégie de communication),
- Concrétiser le « parcours » de la personne à travers la relation transversale entre les partenaires qui interviennent auprès d'elle.

## Moyens

L'APEI du Valenciennois accomplit sa mission grâce à :

- Un Conseil d'Administration composé de bénévoles élus et collaborant avec les professionnels pour une politique associative cohérente.
- Un siège avec une direction générale.
- Ses établissements et services financés par la collectivité.
- Des membres du personnel formés, motivés et partageant ses valeurs.
- Ses moyens propres.

- Des manifestations diverses : réunions familiales festives ou de réflexion (Journée familiale, Assemblée Générale, etc.), participation aux manifestations départementales, régionales ou nationales.

## Siège Administratif

### Rôle :

Le Siège, sous l'autorité du Directeur Général, organise et gère les activités de l'APEI sous le contrôle du Conseil d'Administration représenté par le Président.

Il met en œuvre, anime et coordonne la politique de l'Association sous tous ses aspects : humain, technique, administratif et financier, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Siège est responsable du bon fonctionnement statutaire de l'Association (Assemblée Générale, Conseils d'Administration, Bureaux, et Commissions).

Il est chargé de :

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener les travaux nécessaires à son élaboration ou actualisation.
- Animer le réseau des Etablissements et Services gérés par l'Association.
- Accompagner et orienter les familles en fonction de leurs besoins et de leurs problématiques.
- Mener les études et recherches jugées nécessaires.
- Participer aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre et ainsi contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.

### Vos missions :

Vous venez d'être recruté( e ) par le Directeur général, en tant qu'assistant ( e ) et vous avez en charge de le seconder sur le plan administratif.